

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Munro: Je n'ai pas encore parlé de l'efficacité des services que nous dispensons à nos vieillards en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Beaucoup de députés n'ignorent pas qu'en vertu des dispositions qui nous permettent de partager de moitié avec les provinces les frais de certains services, nous partageons aussi le coût de maints services subsidiaires fournis à nos personnes âgées. Certaines provinces fournissent des médicaments à nos vieillards, surtout à ceux qui ont droit au supplément de revenu garanti. Nous en payons la moitié des frais.

On a créé dans tout le pays divers organismes sociaux et de réadaptation dans le but de venir en aide aux personnes âgées, et nous partageons les frais de ce service. Nous fournissons une aide dans ce domaine, sans parler de notre contribution à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance-maladie, dont nous assumons environ 50 p. 100 des frais subis par les provinces. Certaines provinces remettent à bon nombre de vieillards qui touchent le supplément de revenu garanti une carte, sans leur demander de prime. Je parle des provinces qui couvrent la moitié de leurs frais au moyen de primes. Donc, nous payons la moitié de ces services. Tous ces services supplémentaires sont mis à la disposition des personnes âgées de notre pays. Je ne pense pas qu'il existe un pays où l'on fasse davantage pour aider les personnes âgées. Je n'ai pas parlé des millions de dollars, qui ne font qu'augmenter chaque année, que nous consacrons aux logements, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Nous offrons ainsi des logements aux gens âgés d'un bout à l'autre du pays.

Aussi, si l'on considère l'ensemble de nos politiques visant à aider les vieillards, je pense que le gouvernement canadien et les Canadiens eux-mêmes peuvent être fiers, et à juste titre. Nous avons élaboré des politiques. Nous avons fait preuve d'originalité en ce domaine et, bien que nous dépensions plus de 2 milliards par année au profit de nos vieillards, qui donc nous en tiendrait rigueur? Un revenu minimal leur est garanti et, chaque année, les services supplémentaires que le Régime d'assistance publique du Canada met à leur disposition s'améliorent.

Il y a également la question des indexations. Lorsque nous avons concédé à tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti le droit à une augmentation automatique de 2 p. 100, je pense, à l'instar de certains députés de l'opposition, que nous avons franchi une étape. La personne qui touche \$80 par mois seulement ne touche que la pension de sécurité de la vieillesse. Quant à celle qui, bénéficiaire de ladite pension, est également admissible au supplément de revenu garanti, ne serait-ce qu'en partie, l'augmentation de 2 p. 100 s'applique au plein montant de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Deux tiers environ de nos concitoyens âgés touchent le supplément de sécurité de la vieillesse et, partant, deux tiers d'entre eux ont droit à l'indexation de 2 p. 100.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-ce pas 55 p. 100?

L'hon. M. Munro: Plus des deux-tiers le touchent. Selon les chiffres que j'ai en main, près d'un million de personnes âgées touchent le supplément de revenu garanti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Selon les chiffres présentés lundi dernier par le ministre, il ne s'agirait que de 55 p. 100.

L'hon. M. Munro: Nous pourrions discuter des chiffres plus tard. Quand nous parlons des gens dont la pension n'est pas indexée sur le coût de la vie, nous nous rendons compte, j'espère, que les Canadiens qui reçoivent le supplément garanti, et ils sont plus d'un million, bénéficient de l'échelle mobile. Si nous avons établi le chiffre de 2 p. 100, à l'avènement de ce programme en 1966, c'est que l'augmentation moyenne du coût de la vie au cours des 10 années précédentes était de 1.5 p. 100. J'aimerais également signaler que si le coût de la vie montait de plus de 2 p. 100 au cours d'une année donnée, et que l'augmentation n'était que de 2 p. 100, et que la hausse du coût de la vie était de moins de 2 p. 100 l'année suivante, cet écart pourrait servir à combler la différence de l'année précédente. On constate qu'il suit assez fidèlement les hausses du coût de la vie.

• (2030)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un écart qui s'est fait attendre longtemps.

L'hon. M. Munro: Outre cet ensemble de politiques à l'intention de nos vieillards, nous avons le Régime des pensions du Canada, qui fut institué par le gouvernement libéral. Nous avons recommandé bien des modifications qui vont grandement améliorer le sort des Canadiens dans le cadre de ce régime qui sera, sous bien des rapports, en sus des programmes dont je vous ai parlé ce soir. Je voudrais vous en mentionner quelques-uns. Nous songeons à augmenter sensiblement les prestations des gens qui bénéficient du Régime de pensions du Canada. Une façon d'y arriver serait de hausser le maximum des gains.

Nous songeons aussi à assurer une pension à l'épouse d'un pensionné invalide, des prestations aux enfants des pensionnés invalides et à augmenter sensiblement la pension des veuves. Nous envisageons des améliorations sensibles qui seraient uniformes. C'est une déclaration d'intention de la part du gouvernement. Nous avons des réunions avec les représentants des provinces en vue d'améliorer le Régime de pensions du Canada. J'espère que nous pourrions y apporter des changements significatifs dans un avenir prochain.

J'aimerais signaler une autre chose qu'a faite le gouvernement récemment pour aider les personnes âgées. Comme s'en souviennent certainement bien des députés, il y avait auparavant une exemption spéciale de \$500 pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Lors des modifications fiscales récentes, on a fait passer le montant de cette exemption à \$650, et on a abaissé l'âge d'admissibilité à 65 ans. Cela signifie, en pratique, que jusqu'à un million de Canadiens qui touchent, en partie ou dans sa totalité, le supplément de revenu garanti en raison du niveau de leur revenu ne paieront pas du tout d'impôts. Ces gens constituent une proportion importante du million et plus de Canadiens qui ne paieront plus d'impôts grâce aux propositions de l'ancien ministre des Finances.

On a beaucoup modifié et amélioré, au cours des dernières années, notre supplément de revenu garanti. Il constitue une protection pour nos personnes âgées. Si l'on tient compte de cela ainsi que du Régime de pensions du Canada et des améliorations que l'on a recommandé d'y apporter, des ressources supplémentaires, humaines comme financières, dont on a doté les services destinés aux personnes âgées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et, enfin, des politiques financières qui ont éliminé de la liste des contribuables un nombre considérable de personnes âgées, je crois que le gouverne-